

BUDGET PRIMITIF 2023



PRÉAMBULE

Face aux chocs mondiaux liés à la pandémie et à la guerre en Ukraine, **le TCO a pris toute sa part, en particulier depuis le début de notre mandature, dans la mise en œuvre de mesures volontaristes de relance économique et sociale**, afin d'en atténuer les impacts, tout en continuant à assumer ses missions essentielles de service public.

Notre ambition a été aussi, face à l'urgence climatique, d'accentuer nos efforts en faveur de la **transition écologique**, dont notre « Ecocité tropicale et insulaire » est le symbole.

Avec notre **projet de territoire « l'Ouest de 2040 »**, dont les grandes orientations ont été récemment présentées, nous avons aussi démontré, en lien étroit avec les forces vives et la population, notre capacité à anticiper et préparer l'avenir, pour **devenir la capitale économique durable et tropicale de La Réunion**.

Nous aurons à approuver, à la fin du 1^{er} semestre 2023, un plan concret d'actions qui s'étendra au-delà de 2026.

Le budget 2023 s'inscrit bien dans cette stratégie et marque notre volonté d'amplifier nos réalisations.

Le Budget Primitif 2023, d'un montant consolidé de **239 M€**, confirme ainsi notre ambition de **faire du TCO un acteur incontournable de la relance économique** avec **72 M€** de dépenses d'investissement et le maître d'œuvre de la **transformation écologique de son territoire**.

Cette augmentation substantielle de nos investissements traduit bien une **dynamique de réalisations** que nous avons engagée au bénéfice direct de l'aménagement durable de notre territoire, du cadre de vie de notre

population et du développement de nos entreprises.

Des **chantiers importants** seront poursuivis et lancés au profit de la modernisation des équipements d'eau potable et d'assainissement, ainsi qu'en matière de protection contre les inondations.

Sur le plan touristique, les travaux sur nos équipements touristiques tels que le BIT de Mafate seront entrepris.

Notre **plan de libération du foncier économique et de modernisation des ZAE** est entré dans sa phase opérationnelle.

Ce qui permettra ainsi en 2023 de réaliser les aménagements de la ZAE Henri Cornu.

De même que les études d'aménagement de la **ZAP** seront poursuivies.

Fort d'un tissu d'entreprises innovantes, notre ambition est par ailleurs d'accompagner la **création d'un Pôle Innovation Ouest** centré sur des secteurs d'excellence tels que l'aménagement bioclimatique, l'image, les jeux vidéos et l'économie bleue.

L'avenir de La Réunion se joue à l'ouest : le TCO, récemment primé au niveau national « Territoire Innovant et Durable », en est l'acteur majeur.

Notre Ecocité est sûr de bons rails : nous retiendrons l'an prochain les opérations préfiguratrices innovantes lauréates de l'appel à projets KREOLAB.

Le TCO amplifiera ses efforts en faveur des **mobilités alternatives à la voiture** par l'acquisition de nouveaux matériels (bus de nouvelle génération, vélos à assistance

électrique) et la réalisation d'itinéraires privilégiés.

L'ouest, auquel sa population est très attachée, a tout pour plaire.

Cette attractivité devra être valorisée et préservée, à travers une politique **d'adaptation au changement climatique**.

Grâce à la signature de notre Contrat de Relance et de Transition Ecologique, nous mobiliserons les financements disponibles du **fonds vert**.

La préservation et la **gestion durable des ressources**, notamment celle de l'eau, est une priorité majeure qui conditionne notre développement.

En perspective du futur Contrat de convergence, le TCO organisera début d'année prochaine un séminaire avec l'ensemble des acteurs et des partenaires.

Notre stratégie de développement n'a de sens que si elle s'inscrit dans une vision équilibrée qui crée les conditions d'un meilleur développement des hauts et de Mafate ; et d'une ouverture élargie à la mer.

Le TCO se positionnera de nouveau pour porter le nouveau programme LEADER et soutenir le dispositif « Petites Villes de Demain »

Les travaux de modernisation de nos 3 ports de plaisance renforceront leur attractivité et leur contribution au développement local.

Les usagers restent au cœur de nos préoccupations. En 2023 des moyens seront mobilisés pour leur offrir durablement un service de qualité, notamment dans les

secteurs clés de la gestion des déchets, de la lutte contre l'errance animale et des transports publics et scolaires.

Plus de **93 M€** seront ainsi mobilisés.

Par ailleurs, soucieux de soutenir une population de plus en plus fragilisée par le contexte économique et de préserver notre vivre ensemble, le TCO poursuivra ses actions en matière de **lutte contre l'habitat indigne** avec l'intervention de notre régie et le déploiement de notre fonds d'intervention ; ainsi qu'au profit des publics en insertion avec notre **PLIE** renouvelé.

Nos interventions culturelles et patrimoniales se développeront.

Les locaux de l'EAIO, dont les effectifs ont fortement augmenté, seront livrés, permettant ainsi de démocratiser davantage l'accès aux activités culturelles.

Un festival culturel dans les hauts de l'ouest sera aussi lancé.

Le TCO fait le choix de ne pas actionner encore une fois le levier fiscal pour maintenir de pouvoir d'achat des ménages et préserver le développement de nos entreprises.

Le programme de travail pour 2023 et les années futures est certes ambitieux et nécessite des moyens financiers conséquents.

Aussi, il est impératif de préserver nos marges de manœuvre pour le futur et maintenir une **stratégie financière et budgétaire** au service de la réalisation de notre Programmation Pluriannuelle d'Investissements.

CADRE BUDGÉTAIRE

▲ Suite aux orientations budgétaires 2023 présentées en Conseil Communautaire du 28 novembre 2022, il convient de valider le Budget Primitif 2023 du TCO.

▲ Le budget du TCO est composé d'un budget principal et de quatre budgets annexes ne disposant pas d'autonomie juridique.

En consolidant l'ensemble des budgets, les dépenses réelles totales de 2023 s'élèvent à 239,3 M€ réparties comme suit :

- Budget principal : 199,2 M€ ;
- Budget annexe Régie des Ports de Plaisance : 3,8 M€ ;
- Budget annexe GEMAPI : 6,8 M€ ;
- Budget annexe de l'Eau Potable : 17,4 M€ ;
- Budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées : 12,1 M€.

▲ Les orientations budgétaires 2023 présentées en Conseil Communautaire du 28 novembre 2022 ont confirmé que la mandature 2020-2026 donne la priorité à la réalisation des investissements en faveur du territoire et des usagers, avec la mise en œuvre des projets dans le respect des principes de solidarité, de proximité et d'équilibre.

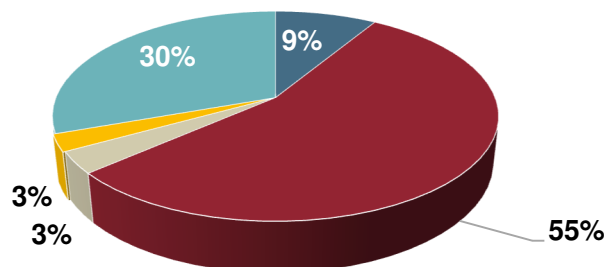
Aussi, pour conforter les ressources nécessaires à la réalisation d'une programmation d'investissement ambitieuse, la stratégie financière du TCO sera axée sur 2 actions clés :

- Renforcer les niveaux d'épargne ;
- Maintenir une capacité d'investissement cohérente avec nos marges de manœuvre.

Au titre de 2023, c'est une enveloppe globale de 72,6 M€ (hors dette) qui sera consacrée à l'investissement pour l'ensemble des budgets, soit +27,3% par rapport à 2022.

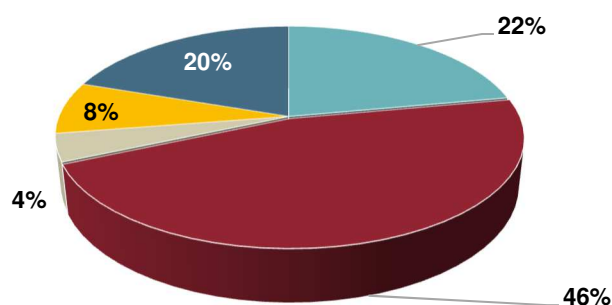
LA RÉPARTITION DU BUDGET 2023 (Budget principal + budgets annexes)

Répartition du budget 2023 par axes stratégiques



- Réaliser une politique d'aménagement et développement économique ambitieuse
- Offrir des services publics de qualité
- Renforcer nos politiques de cohésion sociale et territoriale
- Préparer notre territoire aux défis du changement climatique
- Des moyens mobilisés pour la réalisation des projets

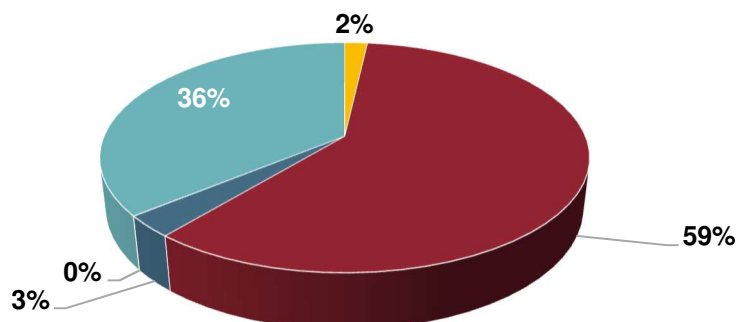
Répartition des dépenses d'investissement du budget 2023



- Réaliser une politique d'aménagement et développement économique ambitieuse
- Offrir des services publics de qualité
- Renforcer nos politiques de cohésion sociale et territoriale
- Préparer notre territoire aux défis du changement climatique
- Des moyens mobilisés pour la réalisation des projets

Le TCO consacre 46% de son budget d'investissement à l'axe 2 qui consiste à offrir des services publics de qualité.

Répartition des dépenses de fonctionnement du budget 2023



- Réaliser une politique d'aménagement et développement économique ambitieuse
- Offrir des services publics de qualité
- Renforcer nos politiques de cohésion sociale et territoriale
- Préparer notre territoire aux défis du changement climatique
- Des moyens mobilisés pour la réalisation des projets

Près de 60% du budget de fonctionnement sont également consacrés à cet axe de la mandature, dont 32% à la compétence environnement et 27% à la compétence transport.

A-LE BUDGET PRINCIPAL

La présentation du budget principal est articulée en **cinq parties** :

- I. les dépenses de fonctionnement
- II. les recettes de fonctionnement
- III. les dépenses d'investissement
- IV. les recettes d'investissement
- V. la présentation synthétique du budget

I. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2022	BP 2023	% d'évolution
011	Charges à caractère général	74 000 100	86 313 828	16,6%
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 474 440	21 510 000	10,5%
014	Atténuations de produits	18 410 220	20 300 000	10,3%
65	Autres charges de gestion courante	21 152 800	20 380 777	-3,6%
6586	Frais de fonctionnement groupe d'élus	173 000	197 000	13,9%
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION COURANTE		133 210 560	148 701 605	11,6%
66	Charges financières	1 200 000	1 400 000	16,7%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		134 410 560	150 101 605	11,7%
023	Virement à la section d'investissement	11 318 172	5 219 195	-53,9%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	10 900 000	11 027 000	1,2%
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		22 218 172	16 246 195	-26,9%
TOTAL		156 628 732	166 347 800	6,2%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 150,1 M€ en 2023, contre 134,4 M€ en 2022 soit +11,7% par rapport à 2022. Elles sont composées des dépenses suivantes :

Les charges à caractère général s'élèvent à 86,3 M€ et augmentent de 16,6% par rapport à 2022. Elles sont consacrées essentiellement aux contrats de prestations de services et frais de fonctionnement du TCO. Ces crédits prennent en compte :

- les contrats relatifs à la compétence mobilité (+4,3 M€ : révision de prix, projet d'avenant n° 6 à la DSP transports urbains) ;
- les contrats relatifs à la compétence environnement (+5,9 M€ : révision de prix, impact des nouveaux de marchés de collecte) ;
- les contrats relatifs à la compétence tourisme (+0,5 M€ : gestion du sentier littoral de l'ONF, étude de définition de la stratégie touristique du territoire) et la compétence aménagement et habitat (+0,7 M€ : organisation de manifestations pour l'animation de LEADER, acquisitions de petits équipements pour la régie travaux FMAH, études relatives à la compétence habitat et aménagement) ;
- les frais de fonctionnement divers.

Les charges de personnel s'élèvent à 21,5 M€ et augmentent de 10,5% par rapport à 2022. Ces crédits prennent en compte :

- la revalorisation du point d'indice en année pleine (soit +1 M€) ;
- l'impact en année pleine des recrutements effectués en 2022.

Les atténuations de produits s'élèvent à 20,3 M€ et augmentent de 10,3% par rapport à 2022. Ce poste comprend les attributions de compensation à verser aux communes membres (18,5 M€) ainsi que le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest (1,8 M€).

Les autres charges de gestion courante, d'un montant total de 20,4 M€ baissent de 3,6% en 2023. Il convient de noter que le budget 2023 n'intègre pas de subvention d'équilibre pour le budget annexe de la GEMAPI (-1 M€) et pour le budget annexe de la Régie des Ports de Plaisance (-0,5 M€).

Par ailleurs, la recette de la taxe de séjour étant dynamique, à ce stade, il n'est pas prévu de verser de subvention d'équilibre à l'Office de Tourisme de l'Ouest au titre de 2023.

II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2022	BP 2023	% d'évolution
013	Atténuations de charges	159 400	50 000	-68,6%
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	1 819 586	1 484 700	-18,4%
73	Impôts et taxes	22 235 000	34 595 000	55,6%
731	Fiscalité locale	95 650 600	93 700 000	-2,0%
74	Dotations et participations	31 876 390	29 763 590	-6,6%
75	Autres produits de gestion courante	2 716 756	4 479 510	64,9%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		154 457 732		6,2%
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	275 000	-
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		154 457 732	164 347 800	6,4%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 171 000	2 000 000	-7,9%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 171 000	2 000 000	-7,9%
TOTAL		156 628 732	166 347 800	6,2%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 164,3 M€ en 2023, contre 154,5 M€ en 2022, soit +6,4% par rapport à 2022. Elles sont composées des recettes suivantes :

Les atténuations de charges représentent une enveloppe de 0,05 M€ et baissent de 68,6% par rapport à 2022. Ces recettes concernent les remboursements attendus de la sécurité sociale et dépendent de la situation des agents (arrêts maladie, congés maternité).

Les produits des services, domaine et ventes diverses représentent une enveloppe de 1,5 M€ et baissent de 18,4% par rapport à 2022. Cette baisse est liée notamment au poste « remboursement des frais par les budgets annexes » (un agent du TCO est détaché à la régie des ports alors qu'avant il était mis à disposition).

Le poste impôts et taxes représente une enveloppe de 34,6 M€ et augmente de 55,6% par rapport à 2022. Ce poste comprend notamment la fraction de TVA venant compenser la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. En 2022, cette recette était inscrite aux chapitres 731 (9 M€) et 74 (1,6 M€), pour un montant de 10,6 M€.

La fiscalité locale représente une enveloppe de 93,7 M€ et baissent de 2% par rapport à 2022. En déduisant la recette de la CVAE, le chapitre 731 est en augmentation de 8% par rapport à 2022 (les recettes ont été évaluées en décembre 2021 sur des bases prévisionnelles). Cette augmentation est à relativiser car les bases définitives de fiscalité en 2022 ont évolué plus favorablement que prévu. Aussi, l'évolution du chapitre 731 entre le BP 2023 et le CA prévisionnel 2022 est stable.

Les dotations et participations représentent une enveloppe de 29,8 M€ et baissent de 6,6% par rapport à 2022. Cependant, en déduisant la compensation de l'Etat relative à la CVAE, ce poste baisse de -1,6%.

Il convient de noter que le budget 2023 intègre une stabilité des dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement : 10,8 M€ et compensations fiscales : 8 M€). Les autres subventions et participations sont composées de :

- la subvention des Eco-organismes pour le soutien aux actions de collecte sélective. La recette 2023 est estimée à 1,8 M€ ;
- du financement des postes de personnel liés à l'exercice de nos compétences : équipe dédiée à Leader (0,5 M€), équipe dédiée au plan intercommunal de l'habitat insalubre (PILHI = 0,2 M€) ;
- du financement par l'Etat des opérations de stérilisations des animaux (0,05 M€).

Les autres produits de gestion courante représentent une enveloppe de 4,5 M€ et augmentent de 64,9% par rapport à 2022. Ces produits comprennent essentiellement les recettes liées aux transports scolaires (1,6 M€) et aux locataires des zones d'activités (0,9 M€), ainsi que d'autres produits de gestion courante (0,2 M€).

Pour information, la recette inscrite en 2023 comprend un produit de gestion de 1,7 M€, correspondant à la régularisation des dépenses portées par le TCO sur les zones d'activités transférées depuis le 1^{er} janvier 2017.

III. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

		BP 2022	BP 2023	% d'évolution
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 214 500	7 665 623	47,0%
204	Subventions d'équipement versées	8 014 800	1 375 279	-82,8%
21	Immobilisations corporelles	14 381 750	22 549 702	56,8%
23	Immobilisations en cours	10 100 000	10 645 189	5,4%
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		37 711 050	42 235 793	12,0%
26	Participations et créances rattachées	-	64 026	-
27	Autres immobilisations financières	2 400 000	27 000	-98,9%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 535 000	6 800 000	4,1%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		46 646 050	49 126 819	5,3%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 171 000	2 000 000	-7,9%
041	Opérations patrimoniales	700 000	0	-100,0%
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		2 871 000	2 000 000	-30,3%
TOTAL		49 517 050	51 126 819	3,3%

L'enveloppe consacrée aux investissements s'élève à 42,2 M€, soit +12% par rapport à 2022. Les principales opérations 2023 sont les suivantes :

- les acquisitions foncières s'élèvent à 4,9 M€, pour la maîtrise foncière de Cambaie ;
- une enveloppe de 3,7 M€ est prévue pour la réalisation de projets structurants (2,1 M€ pour le Pôle Innovation Ouest (PIO), 0,7 M€ pour l'aménagement de la ZAC Cambaie Oméga, 0,6 M€ pour des études d'aménagement), 0,3 M€ pour la création de terres fertiles ;
- les actions en faveur de l'économie mobiliseront une enveloppe de 4,2 M€ (dont 2,2 M€ pour l'aménagement de la ZAE Henri Cornu) ;
- une enveloppe de 3,8 M€ est prévue pour les travaux sur les ports de plaisance ;
- pour les aménagements sur les équipements touristiques, l'enveloppe est fixée à 1 M€ ;
- pour l'environnement, il est prévu une enveloppe de 8,8 M€, dont les acquisitions de matériels de collecte (7,4 M€) ;
- pour les transports, il est prévu une enveloppe de 2,4 M€, dont des acquisitions de bus (1 M€), l'aménagement d'itinéraires privilégiés (0,3 M€), l'aménagement de pistes cyclables et acquisitions de vélos (0,2 M€) et des moyens pour développer la pratique des mobilités durables (0,3 M€) ;
- pour la réalisation du Programme Local pour l'Habitat : 1,6 M€ ;
- pour les aménagements sur les équipements culturels, l'enveloppe est fixée à 1,6 M€ ;
- pour les actions en faveur de la transition écologique et énergétique, l'enveloppe est fixée à 0,9 M€ ;
- une enveloppe de 3,5 M€ est prévue pour l'entretien des équipements, 2,1 M€ pour l'acquisition d'équipements et 1 M€ pour des acquisitions foncières diverses.

IV. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

		BP 2022	BP 2023	% d'évolution
13	Subventions d'investissement reçues	6 500 000	10 968 800	68,8%
16	Emprunts et dettes assimilées	14 069 878	14 869 124	5,7%
TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT		20 569 878	25 837 924	25,6%
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 500 000	6 513 700	86,1%
27	Autres immobilisations financières	129 000	129 000	0,0%
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 400 000	2 400 000	0,0%
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		6 029 000	9 042 700	50,0%
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		26 598 878	34 880 624	31,1%
021	Virement de la section de fonctionnement	11 318 172	5 219 195	-53,9%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	10 900 000	11 027 000	1,2%
041	Opérations patrimoniales	700 000		-100,0%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		22 918 172	16 246 195	-29,1%
TOTAL		49 517 050	51 126 819	3,3%

Compte tenu du programme d'investissement 2023, les recettes réelles d'investissement sont évaluées à 34,8 M€, soit +31,1% par rapport à 2022. Les dépenses réelles d'investissement, évaluées à 42,2 M€ seront financées comme suit :

Plan de financement des dépenses réelles d'investissement	BP 2022	BP 2023
Subventions externes et FCTVA	10 000 000	17 482 500
Autres recettes	129 000	129 000
Emprunts	14 069 878	14 869 124
Produits de cession	2 400 000	2 400 000
Virement de la section de fonctionnement	13 512 172	7 355 169
TOTAL	40 111 050	42 235 793

V. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES RÉELLES 164 347 800	DÉPENSES RÉELLES 150 101 605 <i>Dépenses hors dette : 148 701 605</i>
RECETTES D'ORDRE 2 000 000	DÉPENSES D'ORDRE 16 246 195
166 347 800	166 347 800

Epargne brute :
14 246 195

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES RÉELLES 34 880 624 <i>Recettes hors dette : 20 011 500</i>	DÉPENSES RÉELLES 49 126 819 <i>Dépenses hors dette : 42 235 793</i>
RECETTES D'ORDRE 16 246 195	DÉPENSES D'ORDRE 2 000 000
51 126 819	51 126 819
217 474 619	217 474 619

Epargne nette :
7 446 195

A- LE BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DES PORTS DE PLAISANCE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES RÉELLES 3 813 700	DÉPENSES RÉELLES 3 458 700
RECETTES D'ORDRE	DÉPENSES D'ORDRE 355 000
3 813 700	3 813 700

Epargne brute : 355 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES RÉELLES -	DÉPENSES RÉELLES 355 000
RECETTES D'ORDRE 355 000	DÉPENSES D'ORDRE -
355 000	355 000
4 168 700	4 168 700

Epargne nette : 355 000

Les dépenses réelles du budget annexe de la Régie des ports de plaisance s'élèvent à **3,8 M€** :

En fonctionnement, le budget prévoit une enveloppe de 3,5 M€ correspondant aux dépenses suivantes :

- les frais de fonctionnement des trois ports de plaisance : 1,8 M€ ;
- les frais de personnel : 1,6 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,3 M€, intégralement financées par le virement de la section de fonctionnement.

Pour mémoire, le budget principal porte également une partie des investissements pour une enveloppe prévisionnelle de 4,3 M€.

Plan de financement des dépenses réelles d'investissement	BP 2022	BP 2023
Recettes	5 000	-
Virement de la section de fonctionnement	270 000	355 000
TOTAL	275 000	355 000

B- LE BUDGET ANNEXE GEMAPI

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES RÉELLES		DÉPENSES RÉELLES
3 445 702		1 557 000
		<i>Dépenses hors dette : 1 504 500</i>
RECETTES D'ORDRE	Epargne brute : 1 888 702	DÉPENSES D'ORDRE
700 000		2 588 702
4 145 702		4 145 702

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES RÉELLES		DÉPENSES RÉELLES
3 319 494		5 208 196
<i>Recettes hors dette : 2 058 000</i>		<i>Dépenses hors dette : 5 033 196</i>
RECETTES D'ORDRE	Epargne nette : 1 713 702	DÉPENSES D'ORDRE
2 588 702		700 000
5 908 196		5 908 196
10 053 898		10 053 898

Les dépenses réelles du budget annexe de la GEMAPI s'élèvent à **6,8 M€** :

En fonctionnement, l'enveloppe de 1,6 M€ correspond aux dépenses suivantes :

- les frais de fonctionnement : 0,4 M€ ;
- les frais de personnel : 0,9 M€ ;
- les autres charges : 0,3 M€.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 M€. Les principaux investissements pour 2023 sont les suivants :

- les travaux annuels sur les ouvrages : 1,8 M€ ;
- les travaux sur le PAPI de la Rivière des Galets : 1,5 M€ ;
- les travaux sur le PAPI Hermitage la Saline : 0,8 M€ ;
- les autres dépenses : 0,9 M€ (dont des crédits dédiés à la gestion des milieux aquatiques : 0,2 M€ et à la restauration écologique de l'Hermitage : 0,2 M€).

Plan de financement des dépenses réelles d'investissement	BP 2022	BP 2023
Subventions externes et FCTVA	3 251 500	2 058 000
Emprunts	2 786 484	1 261 494
Virement de la section de fonctionnement	2 797 501	1 713 702
TOTAL	8 835 485	5 033 196

C- LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES RÉELLES		DÉPENSES RÉELLES
4 010 000		1 843 850
		<i>Dépenses hors dette: 1 253 850</i>
RECETTES D'ORDRE	Epargne brute : 2 166 150	DÉPENSES D'ORDRE
-		2 166 150
4 010 000		4 010 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES RÉELLES		DÉPENSES RÉELLES
13 389 450		15 555 600
<i>Recettes hors dette : -</i>		<i>Dépenses hors dette: 14 405 600</i>
RECETTES D'ORDRE	Epargne nette : 1 016 150	DÉPENSES D'ORDRE
2 166 150		-
15 555 600		15 555 600
19 565 600		19 565 600

Les dépenses réelles du budget annexe de l'eau potable s'élèvent à **17,4 M€** :

En fonctionnement, l'enveloppe de 1,8 M€ correspond aux dépenses suivantes :

- les frais de personnel : 1,2 M€ ;
- les charges financières : 0,6 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 15,6 M€ (dont 14,4 M€ de dépenses réelles). Les principaux investissements pour 2023 sont les suivants :

- la construction de la station Maduran : 8,7 M€ ;
- le renouvellement de l'ensemble des réseaux : 4,1 M€ ;
- le renforcement du réseau sur Bois de Nèfles St Leu : 0,9 M€ ;
- les autres travaux : 0,7 M€.

Plan de financement des dépenses réelles d'investissement	BP 2022	BP 2023
Subventions externes	858 000	-
Emprunt	3 167 990	13 389 450
Virement de la section de fonctionnement	2 139 132	2 166 150
TOTAL	6 165 122	15 555 600

D- LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES RÉELLES		DÉPENSES RÉELLES
2 023 196		847 800
		<i>Dépenses hors dette: 437 800</i>
RECETTES D'ORDRE	Epargne brute : 1 175 396	DÉPENSES D'ORDRE
-		1 175 396
2 023 196		2 023 196

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES RÉELLES		DÉPENSES RÉELLES
10 104 804		11 280 200
<i>Recettes hors dette : 2 616 600</i>		<i>Dépenses hors dette: 10 480 200</i>
RECETTES D'ORDRE	Epargne nette : 375 396	DÉPENSES D'ORDRE
1 175 396		-
11 280 200		11 280 200

Les dépenses réelles du budget annexe de l'assainissement des eaux usées s'élèvent à **12,1 M€** :

En fonctionnement, l'enveloppe de 0,8 M€ correspond aux dépenses suivantes :

- les frais de personnel : 0,4 M€ ;
- les charges financières : 0,4 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 11,3 M€ (dont 10,5 M€ de dépenses réelles).

Les principaux investissements pour 2023 sont les suivants :

- les travaux sur le réseau de la RN1A centre - ville de Saint Leu : 8,6 M€
- le renouvellement de l'ensemble des réseaux : 1,4 M€ ;
- le renforcement du réseau sur Piton Bois de Nèfles : 0,4 M€.

Plan de financement des dépenses réelles d'investissement	BP 2022	BP 2023
Subventions externes	-	2 616 600
Emprunt	2 291 680	7 488 400
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>262 158</i>	<i>375 200</i>
TOTAL	2 553 838	10 480 200

E- BALANCES CONSOLIDÉES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (MOUVEMENTS RÉELS)

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	81 525 815	61 694 372
Budget principal	49 126 819	34 880 624
BA Régie des Ports de Plaisance	355 000	-
BA Gémapi	5 208 196	3 319 494
BA Eau Potable	15 555 600	13 389 450
BA Assainissement des Eaux Usées	11 280 200	10 104 804
FONCTIONNEMENT	157 808 955	177 640 398
Budget principal	150 101 605	164 347 800
BA Régie des Ports de Plaisance	3 458 700	3 813 700
BA Gémapi	1 557 000	3 445 702
BA Eau Potable	1 843 850	4 010 000
BA Assainissement des Eaux Usées	847 800	2 023 196
TOTAL	239 334 770	239 334 770

Au titre de 2023, le Budget Principal n'a pas intégré de subvention d'équilibre ni pour le budget annexe de la Régie des Ports de Plaisance ni pour le budget annexe de la GEMAPI.

ANNEXES

A. LES BALANCES

BUDGET PRINCIPAL

BALANCE GÉNÉRALE - DÉPENSES

			Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	
Dépenses	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	86 313 828		86 313 828
		012	Charges de personnel et frais assimilés	21 510 000		21 510 000
		014	Atténuations de produits	20 300 000		20 300 000
		023	Virement à la section d'investissement		5 219 195	5 219 195
		042	Opérations d'ordre transfert entre sections		11 027 000	11 027 000
		65	Autres charges de gestion courante	20 380 777		20 380 777
		6586	Frais de fonctionnement groupe d'élus	197 000		197 000
		66	Charges financières	1 400 000		1 400 000
		TOTAL		150 101 605	16 246 195	166 347 800
	Investissement	040	Opérations d'ordre transfert entre sections		2 000 000	2 000 000
		16	Emprunts et dettes assimilées	6 800 000		6 800 000
		20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 665 623		7 665 623
		204	Subventions d'équipement versées	1 375 279		1 375 279
		21	Immobilisations corporelles	22 549 702		22 549 702
		23	Immobilisations en cours	10 645 189		10 645 189
		26	Participations et créances rattachées	64 026		64 026
		27	Autres immobilisations financières	27 000		27 000
		TOTAL		49 126 819	2 000 000	51 126 819
TOTAL GÉNÉRAL			199 228 424	18 246 195	217 474 619	

BALANCE GÉNÉRALE - RECETTES

			Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	
Recettes	Fonctionnement	013	Atténuations de charges	50 000		50 000
		042	Opérations d'ordre transfert entre sections		2 000 000	2 000 000
		70	Produits des services, domaine, ventes diverses	1 484 700		1 484 700
		73	Impôts et taxes	34 595 000		34 595 000
		731	Fiscalité locale	93 700 000		93 700 000
		74	Dotations et participations	29 763 590		29 763 590
		75	Autres produits de gestion courante	4 479 510		4 479 510
		78	Reprise sur amortissements et provisions	275 000		275 000
		TOTAL		164 347 800	2 000 000	166 347 800
	Investissement	021	Virement de la section de fonctionnement		5 219 195	5 219 195
		024	Produits des cessions d'immobilisations	2 400 000		2 400 000
		040	Opérations d'ordre transfert entre sections		11 027 000	11 027 000
		10	Dotations, fonds divers et réserves	6 513 700		6 513 700
		13	Subventions d'investissement reçues	10 968 800		10 968 800
		16	Emprunts et dettes assimilées	14 869 124		14 869 124
		204	Subventions d'équipement versées	0		0
		27	Autres immobilisations financières	129 000		129 000
		TOTAL		34 880 624	16 246 195	51 126 819
TOTAL GÉNÉRAL			199 228 424	18 246 195	217 474 619	

RÉGIE DES PORTS DE PLAISANCE (RPP)

BALANCE GÉNÉRALE - DÉPENSES

				Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Dépenses	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	1 735 200		1 735 200
		012	Charges de personnel et frais assimilés	1 585 000		1 585 000
		042	Opérations d'ordre transfert entre sections		355 000	355 000
		65	Autres charges de gestion courante	6 500		6 500
		67	Charges exceptionnelles	132 000		132 000
		TOTAL		3 458 700	355 000	3 813 700
	Invest	16	Emprunts et dettes assimilées	-		-
		20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000		50 000
		21	Immobilisations corporelles	275 000		275 000
		23	Immobilisations en cours	30 000		30 000
		TOTAL		355 000		355 000
TOTAL GÉNÉRAL				3 813 700	355 000	4 168 700

BALANCE GÉNÉRALE - RECETTES

				Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Recettes	Fonctionnement	70	Produits des services, domaine, ventes diverses	3 635 000		3 635 000
		74	Dotations et participations	-		-
		75	Autres produits de gestion	1 000		1 000
		77	Produits exceptionnels	58 300		58 300
		78	Reprise sur amortissements et provisions	119 400		119 400
		TOTAL		3 813 700		3 813 700
	Invest	16	Emprunts et dettes assimilées	-		-
		040	Opérations d'ordre transfert entre sections		355 000	355 000
		TOTAL			355 000	355 000
TOTAL GÉNÉRAL				3 813 700	355 000	4 168 700

GEMAPI

BALANCE GÉNÉRALE - DÉPENSES

			Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	
Dépenses	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	439 500		439 500
		012	Charges de personnel et frais assimilés	935 000		935 000
		014	Atténuations de produits	120 000		120 000
		023	Virement à la section d'investissement		2 518 702	2 518 702
		042	Opérations d'ordre transfert entre sections		70 000	70 000
		65	Autres charges de gestion courante	10 000		10 000
		66	Charges financières	52 500		52 500
	TOTAL			1 557 000	2 588 702	4 145 702
	Investissement	040	Opérations d'ordre transfert entre sections		700 000	700 000
		16	Emprunts et dettes assimilées	175 000		175 000
		20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 460 074		1 460 074
		21	Immobilisations corporelles	127 829		127 829
		23	Immobilisations en cours	3 380 445		3 380 445
		27	Autres immobilisations financières	64 848		64 848
		TOTAL			5 208 196	700 000
TOTAL GÉNÉRAL			6 765 196	3 288 702	10 053 898	

BALANCE GÉNÉRALE - RECETTES

				Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Recettes	Fonctionnement	042	Opérations d'ordre transfert entre sections		700 000	700 000
		70	Produits des services, domaine, ventes diverses	150 000		150 000
		731	Fiscalité locale	3 150 000		3 150 000
		74	Dotations et participations	145 702		145 702
		TOTAL			3 445 702	700 000
	Investissement	021	Virement de la section d'exploitation		2 518 702	2 518 702
		040	Opérations d'ordre transfert entre sections		70 000	70 000
		10	Dotations, fonds divers et réserves	800 000		800 000
		13	Subventions d'investissement	1 258 000		1 258 000
		16	Emprunts et dettes assimilées	1 261 494		1 261 494
		TOTAL			3 319 494	2 588 702
	TOTAL GÉNÉRAL				6 765 196	3 288 702

EAU POTABLE

BALANCE GÉNÉRALE - DÉPENSES

		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Dépenses	Fonctionnement	011 Charges à caractère général	70 850	70 850
		012 Charges de personnel et frais assimilés	1 183 000	1 183 000
		023 Virement à la section d'investissement	2 166 150	2 166 150
		65 Autres charges de gestion courante	-	-
		66 Charges financières	590 000	590 000
		TOTAL	1 843 850	4 010 000
	Investissement	040 Opérations d'ordre transfert entre sections		
		16 Emprunts et dettes assimilées	1 150 000	1 150 000
		20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	965 000	965 000
		21 Immobilisations corporelles	3 020 000	3 020 000
		23 Immobilisations en cours	10 390 000	10 390 000
		26 Participations et créances rattachées	30 600	30 600
		TOTAL	15 555 600	15 555 600
	TOTAL GÉNÉRAL		17 399 450	19 565 600

BALANCE GÉNÉRALE - RECETTES

		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Recettes	Fonct	042 Opérations d'ordre transfert entre sections		
		70 Vente produits fabriqués, prestations	4 010 000	4 010 000
		TOTAL	4 010 000	4 010 000
	Investissement	021 Virement de la section d'exploitation	2 166 150	2 166 150
		13 Subventions d'investissement	-	-
		16 Emprunts et dettes assimilées	13 389 450	13 389 450
		TOTAL	13 389 450	15 555 600
	TOTAL GÉNÉRAL		17 399 450	19 565 600

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

BALANCE GÉNÉRALE - DÉPENSES

			Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	
Dépenses	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	52 800		52 800
		012	Charges de personnel et frais assimilés	385 000		385 000
		023	Virement à la section d'investissement		1 175 396	1 175 396
		042	Opérations d'ordre transfert entre sections			
		65	Autres charges de gestion courante	-		-
		66	Charges financières	410 000		410 000
		TOTAL		847 800	1 175 396	2 023 196
	Investissement	040	Opérations d'ordre transfert entre sections			
		16	Emprunts et dettes assimilées	800 000		800 000
		20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	441 700		441 700
		21	Immobilisations corporelles	940 000		940 000
		23	Immobilisations en cours	9 084 700		9 084 700
		26	Participations et créances rattachées	13 800		13 800
		TOTAL		11 280 200		11 280 200
TOTAL GÉNÉRAL			12 128 000	1 175 396	13 303 396	

BALANCE GÉNÉRALE - RECETTES

				Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Recettes	Fonct	042	Opérations d'ordre transfert entre sections			
		70	Vente produits fabriqués, prestations	2 023 196		2 023 196
		TOTAL		2 023 196		2 023 196
	Investissement	021	Virement de la section d'exploitation		1 175 396	1 175 396
		040	Opérations d'ordre transfert entre sections			
		13	Subventions d'investissement	2 616 600		2 616 600
		16	Emprunts et dettes assimilées	7 488 204		7 488 204
		TOTAL		10 104 804	1 175 396	11 280 200
	TOTAL GÉNÉRAL			12 128 000	1 175 396	13 303 396

B. LES ACOMPTES AUX ORGANISMES POUR 2023

Nom association / organisme	Subvention allouée en 2022	Montant maximum de l'acompte 2023 (=au maximum 50% de la subvention 2022)	Observations
TOURISME	601 000	-	
Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest (OTIO)	366 000	-	Compte tenu de la taxe de séjour prévisionnelle 2023, pas de subvention du TCO
Régie des Ports de plaisance (RPP)	235 000		La RPP ne demande pas de subvention d'équilibre au titre de 2023
CULTURE	1 040 000	520 000	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2022
Régie d'Enseignement Artistique (REA)	550 000	275 000	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2022
Association AGEMA Kabardock	75 000	37 500	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2022
Association de gestion du Séchoir	75 000	37 500	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2022
Régie Espace Culturel Leconte de Lisle	75 000	37 500	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2022
Association Kompani IBAO	75 000	37 500	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2022
Association AGEMA Kabardock - BEKALI	20 000	10 000	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2022
Association de gestion du Séchoir - BEKALI	20 000	10 000	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2022
Régie Espace Culturel Leconte de Lisle - BEKALI	20 000	10 000	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2022
Association Kompani IBAO - BEKALI	20 000	10 000	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2022
Theatre des Alberts	55 000	27 500	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2022
Association de gestion du Sechoir - Leu tempo	55 000	27 500	montant de l'acompte = 50% au maximum de la subvention 2022
TOTAL GÉNÉRAL	1 641 000	520 000	

BUDGET PRIMITIF 2023

